



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 4 juin 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants ([lien du sommaire interactif](#)) :

- Bilan énergétique de la Polynésie française - Édition 2023 2
- État des lieux et projet de loi du pays de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Polynésie française 2
- Attribution de subventions en faveurs d'associations 4
- Modification de l'arrêté du 24 juillet 1996 portant organisation et fonctionnement des écoles publiques de la Polynésie française 5
- Modification de l'arrêté du 1er octobre 2021 portant règlement type des écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques de la Polynésie française 5
- Attributions de subventions au titre de la jeunesse, du sport et de l'artisanat 6

Bilan énergétique de la Polynésie française - Édition 2023

L'Observatoire Polynésien de l'Énergie (OPE) a le plaisir de vous annoncer la publication de l'édition 2023 de son bilan énergétique.

Le bilan énergétique 2023 confirme à nouveau la forte dépendance énergétique aux hydrocarbures de la Polynésie française avec un taux de 93,3 % et 383 millions de litres d'hydrocarbures consommés. Après une augmentation significative de la valeur des importations en 2022 (+82 %), réponse directe à l'inflation mondiale, l'année 2023 présente une légère baisse des dépenses liées à ces importations (-10,5 %), pour un volume en légère baisse également (-4 %) par rapport à 2022, bien que globalement stable depuis plusieurs années.

Les secteurs les plus énergivores demeurent le transport et la production d'électricité.

Le secteur du transport affiche une hausse constante depuis 2016, dépassant systématiquement le seuil de 50 % de la consommation d'énergie primaire, en partie à cause de l'accroissement du nombre de véhicules. Le transport routier représente à lui seul 41 % de la consommation totale d'énergie primaire, soit 160 millions de litres d'hydrocarbures en 2023. Viennent ensuite les secteurs du transport maritime local (9 %) et du transport aérien local (6 %).

La production d'électricité s'élève à 697,7 GWh, dont 70 % d'électricité d'origine thermique (128 millions de litres d'hydrocarbures consommés). Le taux de pénétration des énergies renouvelables (EnR) baisse à 30 % (22 % d'hydroélectricité et 8 % de photovoltaïque), après une année 2022 record (36 %) marquée par une forte pluviométrie. La production solaire en permanente augmentation et la première année complète de fonctionnement du SWAC du CHPF ont permis de réduire l'impact de cette pluviométrie moins importante.

Pour matérialiser les efforts du Pays des dernières années, le développement du solaire et notamment des fermes photovoltaïques, la mise en service du SWAC et l'entrée en vigueur de la réglementation énergétique des bâtiments, il convient de préciser que le taux d'EnR sur l'île de Tahiti a atteint 50 % sur le premier trimestre de l'année 2025.

Cette édition est téléchargeable sur le site internet de la Direction Polynésienne de l'Énergie (DPE) : <https://www.service-public.pf/sde/observatoire-polynesien-de-lenergie-ope-3/>.

État des lieux et projet de loi du pays de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Polynésie française

ESS France Outre-mer, mandatée par l'Agence de développement économique sous la tutelle du ministère de l'Économie, avec le soutien de l'Agence Française de Développement, pour mener des travaux de structuration de l'Économie Sociale et

Solidaire (ESS) en Polynésie française, a réalisé une mission du 17 mars au 27 avril 2025. Cette mission concernait la réalisation d'un état des lieux et du diagnostic de l'écosystème de l'ESS et la concertation des parties prenantes en vue de construire une vision stratégique partagée et un projet de loi du pays relative à l'Économie Sociale et Solidaire.

Ainsi, dans le prolongement des rencontres engagées avec les acteurs privés et publics en novembre dernier avec Ben Amar ZEGHADI, délégué national aux Outre-mer d'ESS France, les échanges organisés avec les 4 missionnaires ont donné lieu à des ateliers de travail et des rencontres techniques.

Ainsi, 14 ateliers ont réuni plus de 400 représentants des secteurs privé et public, dans 5 îles (Tahiti, Moorea, Raiatea, Manihi et Nuku Hiva) et 3 archipels.

Ces ateliers ont permis, dans un premier temps, de définir l'Économie Sociale et Solidaire au niveau national, de présenter la démarche engagée par le Pays, d'échanger avec l'écosystème ESS polynésien afin de recueillir les besoins, les freins et de recenser les initiatives ESS existantes.

Pendant ces ateliers, 4 thématiques ont été abordées : Définition et gouvernance de l'ESS, l'accompagnement des acteurs de l'ESS, l'ESS et la commande Publique, et l'ESS et politiques publiques

Une cinquantaine de rencontres ont été menées avec des ministères, services publics de l'État et du Pays, représentants institutionnels, représentants de communes et acteurs privés, afin de mieux cerner l'écosystème local et les aspects réglementaires. Ces échanges ont permis d'obtenir des données quantitatives et qualitatives essentielles pour établir les éléments de diagnostic et faciliter la rédaction d'un projet de loi du pays sur l'ESS en Polynésie française.

La forte mobilisation constatée lors de ces rencontres illustre l'intérêt collectif de structurer l'ESS comme levier de développement pour le territoire. Les échanges ont révélé à la fois la richesse des initiatives locales et les défis à relever pour un développement efficace.

Les travaux se poursuivent dans le courant des prochains mois avec les derniers entretiens techniques et l'exploitation des données statistiques recueillies auprès de différents services administratifs au travers d'un questionnaire largement diffusé. Une première version du diagnostic et de la proposition de loi sera rendue en juillet avec un projet de loi final qui sera présenté en novembre lors du mois de l'ESS, et sa mise en œuvre prévue au plus tôt courant 2026.

La démarche engagée par la Polynésie française pourra également être présentée lors de la 7^{ème} édition du Forum Mondial de l'Économie Sociale et Solidaire - GSEF (Global Forum for Social and Solidarity Economy) qui se déroulera, pour la première fois, dans l'Hexagone et plus précisément au Parc des expositions de Bordeaux du 29 au 31 octobre 2025. L'Agence de Développement Économique sera chargée de l'organisation de la participation d'une délégation polynésienne, aux côtés des CRESS ultramarines et autres collectivités d'Outre-mer souhaitant également instaurer l'ESS sur leurs territoires, avec l'appui d'ESS France Outre-mer.

Attribution de subventions en faveurs d'associations

SUBVENTIONS	Montants
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Littéramā'ohi, pour financer l'organisation de la quinzième édition du spectacle intitulé « Pīna'ina'i – L'écho de l'esprit et des corps », au titre de l'année 2025	350 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Littéramā'ohi, pour financer la réalisation, la production et la diffusion du podcast Parau Tumu de lecture de textes d'auteurs d'origine polynésienne, au titre de l'année 2025	120 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Littéramā'ohi, pour financer la réédition d'un ouvrage sur le spectacle intitulé « Pīna'ina'i – L'écho de l'esprit et des corps », au titre de l'année 2025	200 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association District Vaka de 'Ua Pou, pour financer le projet de promotion et de valorisation de la langue marquisienne, intitulé "'Eo Enana 25'", au titre de l'année 2025	800 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Bel Canto Tahiti, pour financer la tournée du spectacle « Te Reo Nui » en France métropolitaine, au titre de l'année 2025	400 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Mā'ohi Swing, pour financer l'organisation de l'évènement intitulé « Tahitian Open West Coast Swing », au titre de l'année 2025	250 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Tama nō te aru, pour financer la création théâtrale intitulée « Rautiemoemaitearu, les Stigmates de la lune », au titre de l'année 2025	500 000
TOTAL	2 620 000

Modification de l'arrêté du 24 juillet 1996 portant organisation et fonctionnement des écoles publiques de la Polynésie française

Les professeurs des écoles surveillent les élèves le matin 10 minutes avant le début de chaque demi-journée. Il en est de même actuellement 10 minutes après la fin des cours, après chaque demi-journée.

La demande tendant à supprimer ces 10 minutes de surveillance est relayée par les organisations syndicales du 1er degré depuis plusieurs années. Elle a été à nouveau formulée lors du haut comité de l'éducation qui a eu lieu en juillet 2024, et c'est lors de ce HCE qu'il a été donné un accord de principe quant à la suppression de cette obligation de surveillance contraire aux Organisations Réglementaires de Service des professeurs des écoles.

En ce sens, il a été adopté en conseil des ministres un arrêté modifiant l'arrêté n° 795 CM du 24 juillet 1996 portant organisation et fonctionnement des écoles publiques de la Polynésie française.

Le projet d'arrêté a été soumis à l'avis du comité technique paritaire autonome de la DGEE le 4 avril 2025 et du Haut Comité de l'éducation le 8 avril 2025. Enfin, la date d'application du présent arrêté a été fixée à la rentrée scolaire 2025-2026.

Modification de l'arrêté du 1er octobre 2021 portant règlement type des écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques de la Polynésie française

Les professeurs des écoles surveillent les élèves le matin 10 minutes avant le début de chaque demi-journée. Il en est de même actuellement 10 minutes après la fin des cours, après chaque demi-journée.

La demande tendant à supprimer ces 10 minutes de surveillance est relayée par les organisations syndicales du 1er degré depuis plusieurs années. Elle a été à nouveau formulée lors du haut comité de l'éducation qui a eu lieu en juillet 2024, et c'est lors de ce HCE qu'il a été donné un accord de principe quant à la suppression de cette obligation de surveillance contraire aux Organisations Réglementaires de Service des professeurs des écoles.

En ce sens, il a été adopté en conseil des ministres un arrêté modifiant l'arrêté n° 2220 CM du 1er octobre 2021 portant règlement type des écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques de la Polynésie française.

Le projet d'arrêté a été soumis à l'avis du comité technique paritaire autonome de la DGEE le 4 avril 2025 et du Haut Comité de l'éducation le 8 avril 2025. Enfin, la date d'application du présent arrêté a été fixée à la rentrée scolaire 2025-2026.

Attributions de subventions au titre de la jeunesse, du sport et de l'artisanat

Sur proposition de la ministre des Sports, de la Jeunesse, de la Prévention contre la délinquance, en charge de l'artisanat, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions :

• *En fonctionnement pour un montant total de 4 222 000 F CFP réparti comme suit :*

Au titre de la jeunesse pour le financement d'un projet de certification citoyenne des associations de jeunesse et d'éducation populaire en milieu aquatique en faveur de l'**Association Cercle des Nageurs Sauveteurs de Teva** pour un montant de **250 000 F CFP**.

Au titre du sport pour un montant total de **1 790 000 F CFP** en faveur de :

Fédération Polynésienne des Sports Adaptés et Handisports	Financement de la participation d'un parathlète à une compétition nationale qualificative pour les Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028	990 000
Association Sportive Ihilani Va'a	Financement de ses activités générales au titre de l'année 2025	800 000

Au titre de l'artisanat pour soutenir la mise en place de projet contribuant à la valorisation de l'artisanat traditionnel en faveur de l'**Association Te Api Nui o te Tifaifai** pour un montant de **2 182 000 F CFP**.

SERVICE DE LA COMMUNICATION
